

DÉCLARATION

Je soussigné : _____

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables,

déclare que la comptabilité de : _____

Profession : _____ Exerçant à : _____

Adhérent de l'ARA-PL de Haute-Normandie

est tenue selon (1) :

la nomenclature comptable des professions libérales (arrêté du 30.01.1978)

OU AUTRES

le plan comptable de la profession de : _____ prévu par : _____

retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées ;

non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées ;

le plan comptable 1982 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.

La présente déclaration est délivrée à : _____ pour servir et valoir ce que de droit.

(1) Porter une croix dans la case correspondante.

A _____, le _____ 2008

Signature

Collaborateur en charge du dossier : _____ Tél. : _____

Courriel : _____ @ _____

ATTENTION

- LA SOUSCRIPTION TARDIVE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION FISCALE DE LA DÉCLARATION BNC N° 2035, DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU OU DES DÉCLARATIONS DE T.V.A. PROVOQUE UNE PERTE DU BÉNÉFICE DE L'ABATTEMENT EN CAS DE DEUXIÈME INFRACTION SUCCESSIVE (pour une même catégorie de déclaration).
- LE NON DÉPÔT DE LA DÉCLARATION BNC N° 2035 DANS LES DÉLAIS PEUT ENTRAÎNER UNE TAXATION D'OFFICE SI LA SITUATION N'A PAS ÉTÉ RÉGULARISÉE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION FISCALE DANS LES 30 JOURS D'UNE PREMIÈRE MISE EN DEMEURE.

NÉGLIGEZ LES CENTIMES LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DE VOTRE DÉCLARATION.

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS COMPTABLES ANNÉE 2007

CE DOCUMENT POURRA ÊTRE REMPLACÉ PAR UNE BALANCE INFORMATIQUE DÉGAGEANT UN RÉSULTAT COMPTABLE.

RECETTES	RECETTES PROFESSION.								POUR MÉMOIRE
	TRÉSORERIE			Virements Internes	T.V.A. s/Honor. Compta H.T.	Honoraires	Autres Recettes Profes.	Apports de l'Exploitant et Autres	
	BANQUE	CAISSE							
JANVIER	1	2	3	4	5	6	7	8	
FÉVRIER									
MARS									
AVRIL									
MAI									
JUIN									
JUILLET									
AOÛT									
SEPTEMBRE									
OCTOBRE									
NOVEMBRE									
DÉCEMBRE									
TOTAL GÉNÉRAL									

COLONNES 1 À 3
COLONNES 4 À 8
VÉRIFIER L'ÉGALITÉ

DÉPENSES	DÉPENSES PROFESSIONNELLES																																		POUR MÉMOIRE		
	TRÉSORERIE			Prélèvements de l'Exploitant	Virements Internes	T.V.A. à Récupérer Compta H.T.	Honoraires Rétrocédés	FRAIS DE PERSONNELS			IMPÔTS ET TAXES				Loyers et charges locatives	Location de matériel et de mobilier	TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS				TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS		Charges sociales personnelles	Frais de réception de représentation et de congrès	FRAIS DIVERS DE GESTION				CHARGES NON DÉDUCTIBLES								
	BANQUE	CAISSE						Achats	Salaires nets et avantages en nature	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	T.V.A. payée	Taxe professionnelle	Autres impôts	C.S.G. déductible			Entretien et Réparations	Personnel intérimaire	Petit outillage	Chauffage Eau - Gaz Électricité	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions	Primes d'assurances			Frais de voiture automobile	Autre frais de déplacement (voyage)	Fournitures de bureau Documentation P.T.T.	Frais d'actes et de contentieux	Cotisations syndicales et professionnelles	Autres frais divers de gestion	Frais financiers	Versements SCM ou Groupements Frais	Immobilisations	Autres			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34			
JANVIER																																					
FÉVRIER																																					
MARS																																					
AVRIL																																					
MAI																																					
JUIN																																					
JUILLET																																					
AOÛT																																					
SEPTEMBRE																																					
OCTOBRE																																					
NOVEMBRE																																					
DÉCEMBRE																																					
TOTAL																																					
SCM ou GROUPEMENT DE FRAIS	QUOTE PART FRAIS DÉDUCTIBLES SELON DÉCLARATION N° 2036 ou 2036 bis																																				
TOTAL GÉNÉRAL																																					

à reporter ligne C de l'État de Rapprochement

COLONNES 1 À 3

SOUS TOTAL DÉPENSES PROFESSIONNELLES

COLONNES 4 À 34

COLONNES 8 À 31

CSG Non Déductible +
Ligne 2 "Sorties" sur la Balance de Trésorerie =

CSG Déductible (ligne BV)

- CSG Totale
= Ligne BK S/2035

VÉRIFIER L'ÉGALITÉ